

Réalisation du décret sur :

## « L'égalité des filles et des garçons à l'école »

### Développement

Après avoir réalisé des recherches dans plusieurs livres, documents, et sur internet, voici ce que nous avons voulu développer sur l'inégalité entre les filles et les garçons :

« Les filles et les garçons sont différents, mais personne n'est supérieur ou inférieur, et il faut se battre pour qu'ils soient égaux. Chacun a le droit de se défendre en cas de violence et le devoir de respecter l'autre moitié de l'humanité. Qu'on soit fille ou garçon, on partage tous le même besoin de dignité, de sécurité et de tendresse, et on y a tous droit ! »

« Les filles et les garçons ont des différences qu'il faut respecter, mais ces différences ne peuvent pas justifier des attitudes de mépris. L'égalité entre les filles et les garçons doit être un objectif à poursuivre, partout et toujours »

« La mixité scolaire a pour but d'apprendre aux filles et aux garçons à mieux se connaître et à mieux vivre ensemble. Elle a un projet qui est d'assurer un même enseignement, un même accès au savoir à tous, sans discrimination de sexe. »

Quand l'inégalité est perçue par les filles, c'est qu'on les considère comme moins fortes, plus émotives, plus fragiles, ...

Quand l'inégalité est perçue par les garçons, c'est qu'on les considère comme plus brusques, plus costauds, moins soigneux, ...

Ces stéréotypes doivent disparaître. Qu'on soit fille ou garçon, nous sommes capables de faire les mêmes activités, les mêmes métiers, les mêmes jeux.

Il y a des filles plus fortes que des garçons et inversement.

Il y a des garçons qui pleurent plus vite que des filles et des filles qui gardent leurs émotions.

C'est pourquoi il est important que chacun de nous se rende compte que vivre ensemble dans un monde où chaque personne, suivant son sexe, puisse être respecté dans son intégralité.

## **Chapitre 1<sup>er</sup> : public et lieu**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Au sein de nos écoles, pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

### **Article 2**

**Chapitre 1** – Dans les droits des enfants, entendu fille et garçon :

- Tous les enfants ont le droit de jouer, de rire et rêver ;
- Tous les enfants ont le droit à l'éducation ;
- Tous les enfants ont le droit d'être protégés contre toutes formes de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine et de son sexe ;
- Tous les enfants ont le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu ;

Attention aux stéréotypes qui sont :

- Couleur rose pour autoriser les toilettes aux filles et couleur bleu pour les garçons ;
- Les garçons sont responsables des tâches plus « lourdes » car ils sont plus forts ;
- Les filles sont responsables d'écrire pour les absents car elles sont plus soigneuses ;
- Les garçons jouent au football dans toute la cour et les filles font des jeux calmes dans un coin ;

**Chapitre 2** – Mesures à prendre pour le respect des droits

- Mettre en place un carton blanc avec le dessin garçon et un autre blanc avec le dessin d'une fille ;
- Faire un tableau des tâches équitable en intégrant fille et garçon à leur tour ;
- Partager la cour en plusieurs parties : jeux avec ballon, jeux calmes, ....

**Chapitre 3** – Mesure pour vérifier le respect des aménagements mis en place et leurs continuités ;

- Une fois par mois, un conseil de classe sera organisé dans chaque classe afin de vérifier si l'égalité entre filles et garçons est bien respectée ;
- A chaque conseil, un enfant différent sera élu comme vérificateur du respect des règles mises en place et comme rapporteur auprès de l'enseignant sur des sujets non respectés ou à améliorer
- Discussion à chaque conseil sur ce qui va et sur ce qui reste à améliorer.

Réalisé par la classe de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire de l'école communale de Neufchâteau, implantation de Longlier.